

A young child with light hair, wearing a green jacket and camouflage pants, stands in a forest holding a large set of brown antlers. The child is looking towards the camera. The background shows tall, thin trees and a clear blue sky. The ground is covered with fallen leaves and twigs.

# Infos' Chasse 67

Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

BULLETIN DE LIAISON

N°25 Avril 2010

3 ANS GARANTIE 100 000 KM

6 vitesses



GO BEYOND

Imaginez un nouvel horizon

NOUVEAU DEFENDER

# NOUVEAU DEFENDER

## Turbo diesel 122 Ch boîte manuelle 6 vitesses



*LAND ROVER partenaire des chasseurs du Bas-Rhin*



# Alliance Automobiles 4x4

[www.landrover-strasbourg.com](http://www.landrover-strasbourg.com) - E-mail: [c.wieser@2a67.fr](mailto:c.wieser@2a67.fr)

67, route de Brumath à Souffelweyersheim - Tél. 03 88 18 44 40 - Clément Wieser et Stéphane Beuret

91, route de Bischwiller à Haguenau - Tél. 03 88 05 40 40 - Pascal Ecoiffier

**TRANQUILITÉ + PRIX + QUALITÉ = KIA**

**Opération Spéciale BEST**



**KIA MOTORS**  
The Power to Surprise™  
Le Pouvoir de Surprendre

Kia Sportage S  
Garantie 7 ans

**Kia Sportage S**

**Garantie 7 ans**

A partir de 23 980 € TTC  
l'offre présente Kia Sportage S 2.0 16V 4x4  
option peinture métallisée à 1 200 € = 24 360 € TTC

- Climatisation • ESP
- Connectique iPod™
- Jantes alliage 17"
- Navigation couleur avec Bluetooth
- Projecteurs antibrouillard
- Radar de recul
- Régulateur de vitesse

**7 ANS GARANTIE**

Venez profiter de nos offres spéciales sur nos véhicules de Fonction\*

Kuga. Le nouveau design de Ford.



Ford Kuga | Feel the difference



**KIA ILLKIRCH**  
Groupe Alliance Automobiles  
RN 83 - Pont du Péage - ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN  
Tél. 03 88 66 85 57

**SAVERNE**  
SAVERNE AUTOS  
03 88 01 85 85

**SELESTAT**  
KELLER  
03 88 58 08 80

**SOUFFEL**  
CROMER  
03 88 18 44 50

**ILLKIRCH-GRAFF.**  
ALLIANCE  
AUTOMOBILES  
03 88 66 60 68

**HAGUENAU**  
WOLFF  
03 88 05 40 40



## L'éditorial

de Gérard Lang, président de la fédération

Chers membres,

L'hiver fut long et nous a réservé quelques superbes journées de chasse enneigées, comme nous n'en avions plus connues depuis bien longtemps. Quel plaisir toutefois de retrouver des températures plus clémentes qui saluent le retour du printemps et d'en profiter pour faire des balades dans les sous-bois où, à l'image du petit Maxence qui illustre notre page de couverture, la nature nous offre toujours de belles surprises. Autant de bonheurs simples que je vous invite à partager avec vos proches, car la chasse ne l'oublions pas, c'est avant tout du bonheur ! Certes il y a un nombre croissant de contraintes, de sources de tension liées à notre loisir, mais avouez qu'à l'approche du 15 avril c'est chaque année pareil : la passion prend le dessus.

C'est justement ce bonheur, cette passion chevillée au corps, que nous envient les anti-chasse qui trouvent inadmissible que les chasseurs soient enfin reconnus par l'Etat comme acteurs incontournables du milieu éducatif. En effet, nous sommes officiellement reconnus et autorisés à transmettre les valeurs d'une vraie vision de la nature, celle des hommes qui vivent cette nature et pour qui la biodiversité a toujours été une richesse indispensable.

Cette reconnaissance officielle engendre bien entendu des obligations, dont celle d'être irréprochables dans le cadre de nos activités. J'ai entendu certains d'entre vous s'étonner des nouvelles obligations réglementaires en matière de venaison, sous prétexte que jusqu'à présent il n'y a jamais eu de problème. Peut-être, mais nos ancêtres chassaient avec des lances, alors ce qui est valable pour nos équipements doit aussi l'être pour notre venaison. Les agriculteurs, les chasseurs et les industriels sont obligés de respecter les mêmes règlements européens (852 et 853 -2004), pour mettre leur production sur le marché. Rien ne justifie une exemption pour les chasseurs.

Nous n'avons rien à cacher. Soyons fiers d'être chasseurs, soyons fiers de notre passion et soyons fiers de notre venaison. Au lieu de regarder vers les habitudes du passé, regardons vers l'avenir et « positivons ». La nouvelle réglementation qui encadre la production de venaison est aussi un formidable tremplin, vers toutes celles et ceux qui recherchent des produits alimentaires sains, sûrs et naturels. Sachons leur démontrer que les chasseurs sont respectueux de la santé publique et sont ainsi dignes de confiance.

## LA FÉDÉ À VOTRE SERVICE

courriel : [fdc67@wanadoo.fr](mailto:fdc67@wanadoo.fr) - Site internet : [www.fdc67.fr](http://www.fdc67.fr)



Responsable du service administratif  
**Béatrice Roecker**  
03 88 79 83 85



Responsable du service technique  
**Patrick Jung**  
06 80 74 70 39



Comptabilité  
**Fabienne Musser**



Techniciens  
**Jonathan Fischbach**  
06 86 80 24 85



Secrétariat  
**Hugui Boquel**



**Alexandra Barthel-Dick**



**Nicolas Braconnier**  
06 80 74 71 61

## Sommaire

CYNE'TIR 4

LES NOUVELLES DU BAS-RHIN 5

VENAISON 10

TIQUES 12

TROPHEES 14

TECHNIQUE 19

CONSEIL D'ADMINISTRATION 20

PETITES ANNONCES 22



### A la Une :

A chacun son trophée !

### Infos'Chasse 67

Fédération des chasseurs du Bas-Rhin  
5, rue Staedel - 67100 STRASBOURG  
Tél. 03 88 79 12 77

Directeur de la publication : Gérard Lang

Rédacteur en chef : Philippe Jaeger

09 63 46 13 51 - [pj.envirofaune@wanadoo.fr](mailto:pj.envirofaune@wanadoo.fr)

Crédit photo (sauf référence contraire) : Philippe Jaeger

Réalisation graphique : ACStudio

Publicité et impression : Enviro'Faune

Dépôt légal : avril 2010

Tirage : 8200 exemplaires

Si vous recevez *Infos'Chasse 67* gratuitement tous les deux mois, c'est grâce au soutien de nos annonceurs. La meilleure façon de les remercier pour leur engagement, c'est de les privilégier pour vos achats. Merci !

**FORGIARINI**  
matériaux d'intérieurs

CARRELAGE  
SANITAIRE  
MEUBLES DE BAIN  
PARQUETS  
SCIERIE TERRASSES BOIS  
MARBRE GRANIT

KOGENHEIM  
SIÈGE SOCIAL & SHOWROOM  
227 route Nationale - (RNC)  
67230 KOGENHEIM  
tél. : 03 88 74 79 20  
[www.forgiarini.com](http://www.forgiarini.com) - [j.forgiarini@forgiarini.fr](mailto:j.forgiarini@forgiarini.fr)

VENDENHEIM  
SHOWROOM  
ZAC - 4 rue Transversale C  
67550 VENDENHEIM  
tél. : 03 88 18 41 41



Parce que le respect de la nature est notre vocation, ce journal est imprimé sur papier FSC et avec des encres sans plomb.

Tous droits réservés, reproduction interdite

Avril 2010 - *Infos'Chasse 67*



EDITO





# Cyné'TIR

**Renseignements et réservations au 03 88 79 12 77 et sur [www.fdc67.fr](http://www.fdc67.fr)**  
**80 € / heure par groupe de 2 à 8 personnes**

**Essayez gratuitement le matériel de nos partenaires**  
 (Munitions offertes par RWS aux jeunes chasseurs)

Partenaires du Cyné' tir



## EPHEMERIDE

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

AVRIL 2010		
1 avril	○	06h07 à 20h59
5 avril	○	05h59 à 21h05
10 avril	☾	05h49 à 21h12
15 avril	●	05h39 à 21h19
20 avril	●	05h29 à 21h27
25 avril	☽	05h20 à 21h34
MAI 2010		
1 mai	○	05h09 à 21h43
5 mai	☾	05h03 à 21h49
10 mai	☾	04h55 à 21h56
15 mai	●	04h48 à 22h02
20 mai	☽	04h42 à 22h09
25 mai	☽	04h37 à 22h15
JUIN 2010		
1 juin	○	04h31 à 22h22
5 juin	☾	04h29 à 22h26
10 juin	☾	04h27 à 22h30
15 juin	●	04h26 à 22h32
20 juin	☽	04h26 à 22h34
25 juin	☽	04h27 à 22h35



Alain FREY



Route de Baerendorf • F-67320 KIRRBURG  
 Tél. +33 (0)3 88 01 99 20 - Fax +33 (0)3 88 01 91 82  
[www.educanin.fr](http://www.educanin.fr) - [info@educanin.fr](mailto:info@educanin.fr)

## Vos photos

J.-J. Mahler, invité par la sté de chasse Fixenmühle, a eu la chance de tirer ce superbe keiler de 90 Kg vidé le 19/12/09 dans la forêt qui borde la gare de Puberg. Le champagne était bien frais, il faisait -16°C ce jour là.



Robert Coelsch a tiré ce keiler de 120 Kg vidé le 16 janvier à Roedern, sur invitation de Wolfgang Schless. Les défenses mesuraient 18 cm et les grés 12 cm.



**Vos courriers** - Le Dr François Decobert, vétérinaire et chasseur, nous fait part d'une réflexion fort pertinente concernant les chiens perdus à la chasse: «*Je ne peux que souligner l'importance de l'identification (puce ou tatouage LISI-BLE!!!) et surtout d'un matériel facile à lire (médaille gravée, n° de téléphone sur le collier ou tube métallique que l'on aura pris soin de «verrouiller» à la super glu)*»



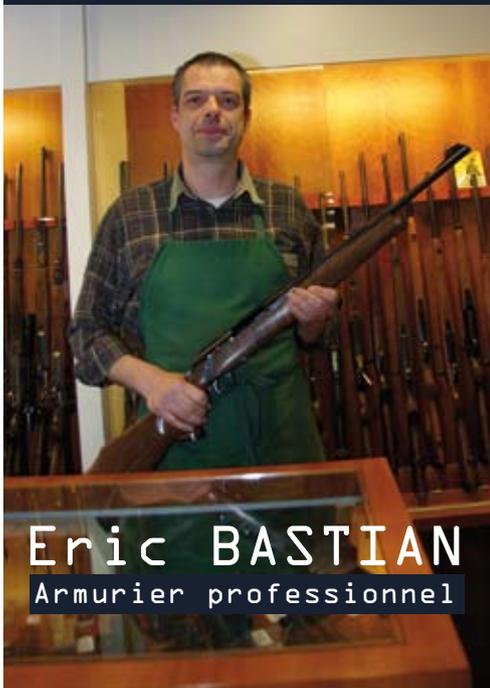
**Domaniales** - En février et mars, l'O.N.F. Alsace a procédé à l'adjudication de 19 lots de chasse pour une surface totale de 7900 Ha. Dans un premier temps, seuls 5 lots (soit 2152 Ha) ont été adjugés pour un montant total de 72 531 € (34 €/Ha). Les autres lots ont été adjugés à l'amiable pour un montant de 180 393 € (31 €/Ha). Le loyer moyen constaté dans le 67 est de 30.24 €/Ha et dans le 68 de 42 €/Ha, ce qui est conforme au prix moyen constaté pour les forêts domaniales dans la région.

**SAGIR** - Du 15 mars au 15 juillet 2010, le réseau SAGIR (surveillance de la mortalité de la faune sauvage) relance une opération de toxicovigilance sur les semis de maïs. Si vous découvrez un animal mort ou malade dans ou à proximité d'un champ de maïs (jusqu'à 500m), prévenez immédiatement le service technique de la fédération ou l'ONCFS.

### ESPECES CHASSABLES

Avril	Mai	Juin
<b>Ouverture le 15:</b> lapin de garenne, renard, sanglier.	<b>Ouverture le 15:</b> Lapin de garenne, renard, sanglier. <b>Ouverture le 15:</b> brocard	<b>Ouverture le 15:</b> Lapin de garenne, renard, sanglier, brocard.

## Haguenu Chasse Tir



**Eric BASTIAN**  
Armurier professionnel

Chasse  
Tir  
Collection  
Armes  
Munitions  
Optiques  
Couteaux  
Vêtements  
ACCESSOIRES  
**CADEAUX**

1, place Barberousse  
67500 HAGUENAU  
Tél. 03 88 90 37 67  
Fax 03 88 90 40 28

haguenauchassetir@wanadoo.fr



GRANDS CRUS • VINS FINS  
RÉSERVAVIN • WHISKIES RARES

Dégustation gratuite  
Choix - Livraison gratuite\*

Le Chalet de  
la Sommelière

Laurence vous  
conseille pour vos :

- Repas de chasse
- Buffets
- Réunions de famille
- Fêtes entre amis



DEGUSTATION  
DECouvertes  
partenaire indépendant



Cadeau de bienvenue

1 bouteille au choix **offerte**

parmi 10  
vins de pays

les Petites  
Vendanges

sur présentation  
de ce coupon

Zone commerciale Zinsel (entre But et Auchan)  
SCHWEIGHOUSE sur MODER  
Tél : 03 88 06 02 90

LES NOUVELLES DU BAS-RHIN

**P.P.C.**

La première campagne 2010 de vaccination orale des sangliers contre la peste porcine, a eu lieu les samedis 6 mars et 10 avril. Comme d'habitude dans la zone concernée par cette opération, le tir des sangliers en forêt a été suspendu entre le 4 et le 11 mars, puis entre le 8 et le 15 avril.

L'arrêté préfectoral du 22/02/2010 stipule les modalités de la deuxième campagne de vaccination.

En voici un extrait :

Article 1<sup>er</sup> - La distribution des appâts vaccinaux s'effectue les samedis 29 mai et 26 juin 2010 de 8h30 à 11h à partir de centres de stockage dont les coordonnées figurent sur l'invitation adressée au locataire de chasse.

Article 2 - Le tir en forêt des sangliers est interdit :

Du jeudi 27 mai au jeudi 3 juin 2010 inclus

Du jeudi 24 juin au jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2010 inclus.



**Mobil' faune**

Le 4 mars 2010, après plus de deux ans de négociations et de rebondissements, le ministre de l'éducation nationale et celui de l'environnement ont signé une première convention de partenariat pour l'éducation au développement durable avec la Fédération nationale des chasseurs et celle des pêcheurs. Des conventions régionales et départementales seront mises en place, afin d'assurer le suivi pédagogique et scientifique des interventions réalisées en milieu scolaire.

Rappelons qu'avec son Mobil'faune présenté en 2009 et animé par Jonathan Fischbach, la F.D.C. 67 avait pris les devants en la matière. D'ailleurs l'initiative a retenu l'attention des héritiers d'un chasseur-naturaliste décédé l'année dernière et dont nous préserverons l'anonymat pour respecter ses volontés.

En effet, la F.D.C. 67 s'est vue offrir une collection de 85 animaux naturalisés dont des chevreuils et sangliers, mais aussi des espèces aujourd'hui protégées (héron, rapaces, chat sauvage...) qui trouveront leur place dans le Mobil'faune. Leur valeur est bien entendu sentimentale, mais également scientifique et historique, car la naturalisation avait été faite sous les conseils de Geoffroy Rettig dit Fredl, père de Daniel Rettig. Selon les volontés du donateur, la F.D.C. 67 fera un don à Lourdes en échange de la collection d'animaux. N'hésitez pas à proposer le Mobil'faune aux instituteurs et institutrices de vos enfants ou petits-enfants, c'est gratuit !

Renseignements : 06 86 80 24 85

**Télécommunications**



Le JO du samedi 23 janvier 2010 a publié l'arrêté ministériel du 19 janvier 2010 modifiant l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 1986. Cet arrêté fait suite au Conseil national de la chasse et de la faune sauvage

du 6 janvier 2010, lors duquel fut examinée l'autorisation d'utiliser le téléphone à la chasse. Désormais l'emploi des téléphones et autres talkie-walkies est autorisé pour la chasse, mais uniquement lorsqu'il s'agit de chasse collective au grand gibier. Pour les autres modes de chasse et pour les autres gibiers, il conviendra certainement d'attendre encore un demi siècle avant de voir la législation française évoluer avec son temps !

**Osterputz 3**

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, Michel Zehnacker le locataire des chasses de Mittel- et Niederhausbergen, Griesheim / Souffel et Mundolsheim, a organisé un nettoyage de printemps avec cette année le soutien de son voisin de chasse Vincent Deiss, d'une trentaine d'amis chasseurs dont 4 archers de l'A.C.A.B.R., d'une dizaine de conseillers municipaux, de 3 agriculteurs et d'une vingtaine de particuliers. Malgré une véritable tempête de neige en début de journée 20m<sup>3</sup> de déchets ont été ramassés, soit nettement moins que les années précédentes. A midi tous les participants ont profité d'un déjeuner bien mérité, offert par le SIVOM de la Souffel et M. Zehnacker.

**COMMUNIQUE**

L'association de chasse Ried-Rhin dont le président est monsieur Sylvain WAELDIN, informe que par un malencontreux concours de circonstance le nom de monsieur Jacques WUNSCHHEL est apparu sur des documents, nous lui présentons nos excuses. Nous précisons que monsieur Jacques WUNSCHHEL n'a jamais été partenaire du lot de chasse que l'association détient à RHINAU.

Cordialement  
Sylvain WAELDIN



## Au revoir les dégâts

Passion de la chasse d'un côté, respect du travail agricole de l'autre, tout chasseur de grand gibier se doit de veiller à conjuguer ces deux éléments, de façon à maintenir la paix dans les campagnes. Quand chasseurs et agriculteurs travaillent dans le même sens, le résultat peut s'avérer très ... pimenté ! En effet, Culture Protect (produit 100% naturel fabriqué dans le Bas-Rhin) à été spécialement élaboré pour préserver les semences contre les corvidés et autres animaux prédateurs, y compris le sanglier. Les tests sont probants, ça marche ! Coût pour 1 Ha : 17 Euros.  
N.T.D. : N° vert 0800805285  
ESPACE-CHASSE : 06 29 57 41 44

## Communiqué

Christian ZIX, président de la Sté de chasse de la haute Schleiffe, nous demande de publier ce communiqué :

Le 24 octobre 2008, la commune de Wisches représentée par son député maire, a décidé unilatéralement avec effet immédiat, de résilier le bail de chasse de la sté de chasse de la Haute Schleiffe, locataire depuis de nombreuses années, pour «non réalisation du minimum du plan de tir légal pendant les campagnes 2006-2007 et 2007-2008.

Cette résiliation a été effectuée alors que la saison de chasse était en cours, que le loyer avait été payé, que deux autres locataires de la même commune se trouvaient dans une situation identique, que le lot en question était de surcroît soumis à d'importants travaux forestiers pour l'extension de la carrière de Hersbach, que la société de chasse avait fait connaître ses difficultés de réalisations.

Le tribunal d'instance, par jugement du 11 décembre 2009, a annulé cette décision et remis la Sté de chasse de la haute Schleiffe dans ses droits. La Sté de chasse de la haute Schleiffe remercie toutes les personnes qui l'ont soutenue dans ce combat et tout particulièrement Me Sonnenmoser pour sa détermination et son professionnalisme, en regrettant le manque de soutien du monde de la chasse.



## Nos partenaires

### Berne fait le plein

Le salon «Chasse, pêche et tir» qui s'est tenu du 18 au 21 février dans la capitale suisse a été visité par plus de 30 000 personnes, soit une augmentation de 4% par rapport à l'édition précédente. Il est vrai qu'avec plus de 200 exposants, les chasseurs, pêcheurs et tireurs avaient toutes les raisons de faire le déplacement. Rendez-vous donc en février 2012 pour la dixième édition qui promet d'ores et déjà de nombreuses animations supplémentaires.



An advertisement for Allianz Chasse insurance. It features a photograph of three hunters in a forest with a dog. The text reads: 'Vivez votre passion en toute tranquillité !', 'L'Assurance Chasse Allianz', 'Un large choix de garanties pour une couverture complète.', and the Allianz logo.

## Homme de l'art



Il est discret, physiquement et de par son caractère, mais il cache un sacré talent ! Jean-Louis Roelly, artisan joaillier installé à Sélestat depuis 1983, est créateur de bijoux personnalisés et les chasseurs (ainsi que leurs épouses) sont nombreux parmi ses clients.

Pendentifs, bagues, bracelets et même montres, il répond à toutes les attentes en s'appuyant sur une équipe de dix personnes qualifiées et passionnées, parmi lesquelles on compte un meilleur ouvrier de France.

Il y a dix ans, Jean-Louis a passé son permis de chasser. Depuis, il se ressource et s'inspire au cœur de son territoire de Blienschwiller, où il chasse le grand et le petit gibier en compagnie de son garde Daniel Krafft. Envie de faire plaisir ou de vous faire plaisir ? Une visite à Sélestat s'impose, car la boutique, l'atelier et Jean-Louis Roelly valent le détour !



Immatriculés à l'Orias sous les n° 07 022 272 & 07 022 273 (site : [www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
Exercent, sous le contrôle de ACAM : 61 Rue Talbot - 75436 PARIS Cédex, à :

**67160 WISSEBOURG** 11 Rue de la République  
Tél. : 03 88 54 87 54

**67340 INGWILLER** 71 Rue du Maréchal FOCH  
Tél. : 03 88 02 14 48

**67500 HAGUENAU** 5 Rue du Puits  
Tél. : 03 88 63 94 94

**67700 SAVERNE** 3 Rue du Moulin  
Tél. : 03 88 01 87 01

N° de fax unique : 03 88 54 29 40  
mail : [grebmah@agents.allianz.fr](mailto:grebmah@agents.allianz.fr)

## G.G.C. de l'Andlau

Le samedi 20 mars les gardes-chasse du groupement ont participé à la 2<sup>ème</sup> « journée des gardes », avec au programme un affût matinal au renard suivi d'une remise des récompenses attribuées par Michel Eber représentant des marques X3M1 et Bauer Optik. La fin de matinée fut ensuite consacrée au bilan du voyage en Eure et Loire organisé les 17 et 18 octobre 2009, où 14 membres du G.G.C. ont été accueillis par la fédération des chasseurs afin de découvrir la reconquête du département par le faisan commun. Cheville ouvrière du programme de réintroduction, Pierre Mayo de l'O.N.C.F.S. a montré aux alsaciens comment procéder pour faire revenir ce petit gibier dans des biotopes souvent moins favorables que ceux rencontrés dans le Bas-Rhin. Au départ, des faisans de souche pure originaires de l'île de Porquerolles ont été lâchés tandis que la chasse a été interdite pendant 3



ans, à l'exception du faisan vénéré et de la perdrix rouge qui devaient permettre aux chasseurs de patienter. Aménagement du territoire et régulation intensive des nuisibles, mais aussi reprise de jeunes faisans nés à l'état sauvage en vue de reproduction et de relâchés, ont permis aujourd'hui de voir des territoires vides il y a 3 ans, prélever 400 oiseaux aux 600 Ha. Une deuxième visite sera organisée cet été, afin de permettre à tous ceux qui le désire d'aller constater de visu ce qui apparaît comme étant un miracle !

## G.G.C. Pays de Hanau



C. Weisgerber

Selon le président Bernard Schmitzler, « le G.G.C. 16 est une machine bien rodée au service des chasseurs » et l'assemblée générale a permis de le constater. Après un bref retour sur les activités de l'année passée et le vote du maintien de la cotisation à 10 cents / Ha, le programme 2010 a occupé une grande partie de la soirée.

Point d'orgue de la saison, l'opération « perdrix grise » menée avec le soutien financier de la fédération des chasseurs et qui a permis de relâcher 38 couples reproducteurs le 20 mars. La modification de l'assolement présente une chance à saisir et au cours de l'été 50 compagnies de 6 perdreaux viendront compléter les lâchers printaniers. En parallèle, une demande de tir de nuit des renards a été faite auprès de l'administration et un affût collectif « renard » a été organisé le 13 mars.

Le 8 mai une journée « tir » sera organisée au stand d'Ingwiller et des séances communes de Cynétir devraient être organisées à l'automne avant les battues. Plusieurs subventions ont été votées, comme celle attribuée à la formation des gardes-chasse et piégeurs agréés, à la construction de nasses à corbeaux et à l'U.N.U.C.R. pour l'achat de matériel. En guise de conclusion, Gérard Lang a présenté l'actualité de la fédération et plus particulièrement celle concernant la législation « venaison », avant de laisser la parole à Nicolas Braconnier pour un exposé sur la perdrix grise.

### Stand de tir

Le stand de Singrist sera ouvert le dimanche jusqu'à fin octobre, de 9h à 12h. A partir du 20 mars, tous les deuxièmes samedis du mois l'école de tir vous permettra de profiter des conseils d'un moniteur de ball-trap. Rens. : 06 09 43 21 97

## Observatoire cyclope



Lancé en 2009 pour une période de 3 ans, l'observatoire du Donon destiné à permettre une analyse partagée des données pour la mise en œuvre de choix concertés pour la gestion du cerf, ne fonctionne plus. Initialement, tous les partenaires (*fédérations de chasseurs, forestiers privés et publics, administrations*) étaient censés travailler ensemble pour appréhender l'évolution des populations de cervidés et leur impact sur les essences forestières. Malheureusement,

l'O.N.F. a choisi d'afficher une volonté de réduction importante des populations de cerf sur certains secteurs de ce massif et ce, de façon arbitraire et unilatérale. Face à cet état de fait, toutes les F.D.C. impliquées (*Moselle, Meurthe-et-Moselle, Bas-Rhin et Vosges*) ont décidé de quitter l'observatoire pour une durée indéterminée, en précisant qu'elles sont opposées à la volonté d'une hausse des prélèvements du cerf sur les secteurs du massif envisagés.

## G.G.C. Outre-Forêt

Ordre du jour chargé pour Albert Nonnenmacher, qui avait réuni ses membres le 19 mars à Hoffen. Les dégâts de sangliers sont très variés selon les secteurs et les périodes de l'année, mais la situation reste critique malgré les rumeurs qui font état d'une diminution des populations. Un point souligné par Robert Weinum, président du F.I.D.S., qui a précisé que sur certains secteurs la situation est catastrophique, pire qu'en 2009, notamment pour les dégâts sur prés. L'occasion pour lui d'aborder l'action en justice intentée par le F.I.D.S. à l'encontre de la réserve naturelle de Munchhausen (c'est-à-dire l'Etat), pour mauvaise gestion des populations de sangliers dans ladite réserve. Un procès qui devrait faire jurisprudence et dont le résultat risque bien d'influencer les relations entre le F.I.D.S. et les locataires de territoire défaillants dans leur gestion de la bête noire... Pour les autres gibiers, le président Nonnenmacher s'est dit satisfait et a annoncé la reconduite de toutes



les opérations menées jusqu'à présent, aussi bien pour les pierres à sel, que pour les subventions « perdrix », « faisans » et « plantation de haies ». Les finances étant saines, la cotisation de 0.10 €/Ha a été reconduite à l'unanimité. Albert Hammer, délégué de l'U.N.U.C.R., a ensuite présenté le bilan des recherches réalisées sur le groupement, à savoir 120 interventions pour 37 réussites. A l'avenir une convention devrait être signée entre les locataires volontaires, afin de permettre le droit de suite entre les territoires et éviter aux équipages de recherche des démarches chronophages qui ne font que prolonger l'agonie du gibier blessé. Il a remercié très chaleureusement le groupement, pour

la subvention allouée au profit de l'achat du matériel de localisation des chiens. Afin de réduire le risque de voir des animaux blessés, tous les locataires à jour de cotisation se verront offrir une heure de Cynétir par le groupement. Ce cadeau peut être partagé entre partenaires d'une même chasse et permettra au plus grand nombre de découvrir les bienfaits de cette installation unique en France. En guise de conclusion, Gérard Lang a présenté la nouvelle réglementation « venaison » entrée en vigueur début 2010. Prochaine rencontre des adhérents du groupement, le 17 juillet à Oberroedern pour la traditionnelle fête d'été et son sanglier à la broche.

**L'ARMURERIE DE LA VALLEE**

Articles disponibles en magasin

**NATURA VALLEE**  
SPORTS, LOISIRS & CHASSE

**BLOC DE SEL minéral 12KG** 16,90€

**SODI** 11€

**Goudron Végétal Seau de 5 kg** 390 €

**SEL GEMME SEAU de 25 KG** 15€

**Crud SCROFIX Sac de 25 kg** 23 €

**ARMOIRE Infac**  
Pour 8 armes avec lunette

Frédéric RENARD, à votre service.

~ 118 AVENUE DE LA GARE ~ 67130 SCHIRMECK  
TÉL.: 09 60 12 08 90 ~ FAX: 03 88 47 16 85  
Mail : naturavallee@orange.fr

**Vous aussi, réalisez vos rêves**

**BRAME 2010**  
4 Jours de chasse  
4 nuitées

**ROUMANIE**  
Forfait y inclus cerf de 7 kg 2.600 €

**POLOGNE**  
Forfait y inclus cerf de 5 kg 2.140 €

Réservez dès maintenant

**DIMA HUNTING**  
Tél. +33 (0) 977 900 975 • www.dima-hunting.fr

# Les bonnes pratiques d'hygiène de la venaison.

(extrait du Règlement européen 852/2004)

## Chapitre I : Dispositions générales d'hygiène pour tous les exploitants du secteur alimentaire.

Les locaux :

- Propreté : propres et en bon état d'entretien, nettoyés et/ou désinfectés, prévention de la contamination aéroportée.
- Température : manutention et entreposage avec régulation de température appropriée et si nécessaire enregistrée.
- Equipement sanitaire :
  - toilettes : ne doivent pas donner sur les locaux utilisés pour la manipulation.
  - Lavabos : dispositif de lavage séparé pour les denrées alimentaires et les mains.
- Produits de nettoyage et désinfection, pas de stockage dans les locaux où les aliments sont manipulés.

## Chapitre II : Dispositions spécifiques

pour les locaux où les denrées alimentaires sont préparées.

- Revêtements de sols et surfaces murales (y compris surfaces des équipements) bien entretenus, faciles à nettoyer ou à désinfecter.
- Fenêtres : fermées et verrouillées pendant les manipulations.
- Lavages des denrées alimentaires : dispositions adéquates, lavages et désinfection.

## Chapitre III : Locaux utilisés principalement comme maison d'habitation, mais où des denrées alimentaires sont préparées en vue de la mise sur le marché.

- Bonnes pratiques identiques aux précédentes.

## Chapitre V : Dispositions applicables aux équipements.

- Bonnes pratiques de nettoyage, identiques aux précédentes.

## Chapitre VI : Déchets alimentaires.

- Retirer les déchets rapidement des locaux.
- Elimination hygiénique et dans le respect de l'environnement.
- Ils ne doivent pas constituer une source de contamination.

## Chapitre VII : Alimentation en eau potable.



## Chapitre VIII : Hygiène personnelle

Tenue vestimentaire adéquate  
Personnel exempt de maladie contagieuse via les aliments

## Chapitre IX : Dispositions applicables aux denrées alimentaires.

Protection contre toute contamination

Chaîne du froid ne doit pas être interrompue (sauf pour courtes durées).

## Chapitre X : Dispositions applicables au conditionnement et à l'emballage des denrées alimentaires

Emballage et opération d'emballage ne doivent pas être une source de contamination.

Les conditionnements ne doivent pas être exposés à un risque de contamination.

## Chapitre XII : Formation

Les personnes doivent disposer d'instructions en matière d'hygiène alimentaire.

Gérard LANG 22/03/2010



Les chambres froides de stockage de gibier validées PPC ou non validées (parce qu'elles sont trop petites ou dans le Sud du département), doivent être déclarées à la DDPP en tant que Centre de collecte. Un formulaire spécifique est à demander à la DDPP. Remplissez-le et renvoyez le à la : DDPP, 2 place de l'Abattoir -BP 42 – 67037 Strasbourg. Il vous sera alors retourné un récépissé de déclaration que vous conserverez.

# Valorisation de la venaison : les filières

L'examen initial, la fiche d'accompagnement, la traçabilité par les bracelets et la recherche de trichine pour l'espèce sanglier sont indispensables dans ces filières. Rappel : la congélation en peau est interdite.  
Cf Infos' chasse 67 n° 24 février 2010.p. 12 et 13.

## ATELIER DE TRAITEMENT ET DE VENTE DE GIBIER CIRCUIT LONG

Statuts d'Entreprise

### Formalités:

- Agrément sanitaire atelier de traitement <sup>(1)</sup>
- Inspection vétérinaire post mortem des carcasses etc. <sup>(2)</sup>
- Respect des bonnes pratiques <sup>(3)</sup>

**Avantage:** Vente en gros et au détail

### Inconvénients:

- aspects réglementaires sanitaires très stricts <sup>(4)</sup>
- N° Siret, TVA etc.....



## ETS DE COMMERCE DE DETAIL FOURNISSANT DES DENREES D'ORIGINE ANIMALE AM DU 08/06/2006 CIRCUIT COURT BOUCHERIE ETC

Statuts: Micro ou auto entreprise

- Déclaration d'activité à la DDPP <sup>(7)</sup>

### Formalités:

- Déclaration annuelle à la DDPP pour vente au commerce local <sup>(8)</sup>
- Respect des bonnes pratiques <sup>(3)</sup>

### Avantages:

Formalités réduites: déclaration

Découpe de gibier avec vente:

- au détail sans limitation
- au commerce local 250 kg par semaine ou jusqu'à 800 kg si  $\leq 30\%$  de la production

**Inconvénients:** N° Siret, TVA etc.....



## ATELIER DE DECOUPE DE GIBIER CIRCUIT LONG

Statuts d'Entreprise

### Formalités:

- agrément sanitaire de découpe de gibier sauvage <sup>(5)</sup>
- découpe de carcasses inspectées (estampillées).
- respect des bonnes pratiques <sup>(3)</sup>

**Avantage:** Vente en gros

### Inconvénients:

Aucun intérêt pour le chasseur aspects réglementaires sanitaires très stricts. <sup>(6)</sup>

N° siret, TVA etc.....



## ANNEXE DE L'ASSOCIATION DE CHASSE ST HUBERT FOURNISSANT DES DENREES D'ORIGINE ANIMALE CIRCUIT COURT

Statuts: annexe de l'Association de chasse

### Formalités:

- Déclaration d'activité à la DDPP <sup>(7)</sup>
- Déclaration annuelle à la DDPP si vente au commerce local <sup>(8)</sup>
- Respect des bonnes pratiques <sup>(3)</sup>

### Avantages:

Formalités réduites: déclaration

Découpe de gibier avec vente:

- au détail sans limitation
- au commerce local limitée à 250 kg par semaine ou jusqu'à 800 kg si  $\leq 30\%$  de la production

**Inconvénient:** nul à négligeable



Valorisation du gibier de l'Association de chasse Conforme aux règlements sanitaires

## Bibliographie

(1) (Am du 08-06-2006 et régl.853-2004)

(2) (régl.854-2004)

(3) (règ 852-2004 et 853-2004)

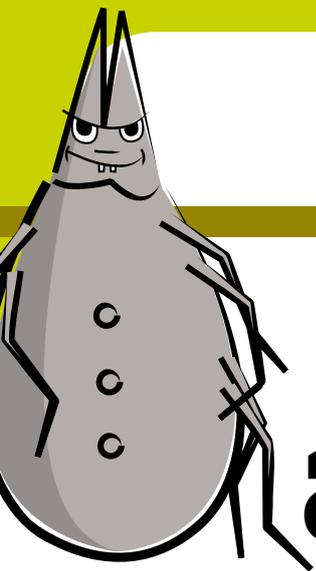
(4) (constitution du dossier agrément, présence service d'inspection pour mission de service publique pour inspection des carcasses...)

(5) (Am du 08-06-2006 et régl.853-2004)

(6) (constitution du dossier agrément, passage des carcasses par un atelier de traitement...)

(7) (AM du 28-06-1994)

(8) dérogation à l'agrément ( AM du 08-06-2006)



# la tique, une à ne pas prendre

## Pourquoi se méfier de la tique ?

Les tiques sont des vecteurs de maladies très importants en médecine humaine et vétérinaire. Hématophages, elles se nourrissent de sang et vivent aux dépens des animaux et parfois des êtres humains. C'est lors de leur "repas" sanguin qu'elles peuvent transmettre une variété importante de germes. En Alsace, la borréliose de Lyme (ou maladie de Lyme) est actuellement la plus préoccupante (environ 3000 cas par an).

## A quoi ressemble une tique ?

La tique, dont les variétés sont très nombreuses est un acarien visible à l'œil nu mais de très petite taille. En Alsace, c'est le type **IXODES RICINUS** que l'on rencontre. La croissance passe par 3 stases (ou stades) :  
**la larve** / 1 mm (après éclosion de l'œuf)  
**la nymphe** / 2 mm  
**l'adulte** / 4 mm mâle ou femelle.

## Où rencontre-t-on la tique ?

Les tiques vivent dans les milieux humides tels que forêt, bois, talus (fougères, genêts, hautes herbes) et les prairies. Leur densité varie à la fois avec le degré d'hygrométrie de la couverture végétale et avec l'abondance de la faune sauvage. On trouve des tiques dans les parcs des villes (espaces verts) et dans les jardins.

## Comment la tique s'accroche-t-elle à l'homme (ou à l'animal) ?

La tique repère sa cible (rongeurs, cervidés, ... le promeneur) postée sur des herbes hautes, puis attirée par les mouvements, la chaleur ou le gaz carbonique émis par l'animal ou l'homme, s'accroche sur lui. **Elle cherche ensuite à piquer préférentiellement les zones de peau humide** (pli des genoux, aine, aisselles, ...). La partie antérieure de la tique comporte un rostre qu'elle enfonce dans la peau. Ce rostre est hérissé d'épines implantées de façon rétrograde permettant à la tique de rester fixée dans la peau.

## Comment vit la tique ?

Pour se développer et passer d'un stade à l'autre (larve, nymphe, adulte), la tique a besoin d'un repas sanguin qui peut durer plusieurs jours. Son activité de croissance est maximale au printemps et au début de l'automne.



Photo : N. Boulanger, Faculté de Pharmacie de Strasbourg

## important

Plus la tique reste fixée longtemps, plus le risque de transmission de maladie augmente.

S'inspecter minutieusement tout le corps au retour de chaque promenade.

Enlever la tique le plus précocement possible est primordial, et désinfecter la zone de piqûre.



santé  
famille  
retraite  
services



# menace à la légère

## Peut-on éviter le risque de piqûre de tique ?

Si possible, rester sur les grands chemins et porter des vêtements clairs pour faciliter un repérage très précoce, déjà pendant la promenade.

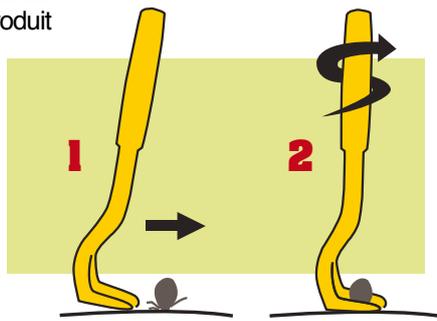
### Mais attention !

Des vêtements couvrant bras et jambes n'empêchent cependant pas une tique de se faufiler en dessous. De même, l'utilisation de répulsifs appliqués sur la peau ou sur les vêtements ne donnent pas une garantie de non piqûre (aucun produit n'est efficace à 100%)

## Comment repérer une tique sur son corps ?

Il est impératif au retour d'une promenade en zone à risque de s'inspecter (ou de se faire examiner par un proche) minutieusement le corps entier, cuir chevelu compris.

On peut déjà au cours de la promenade, la repérer sur ses vêtements, ou la sentir progresser sur sa peau. Comme elle n'a pas encore eu le temps de se fixer, il est très facile de l'enlever.



## Comment enlever la tique ?

Cela se fait par un geste simple à l'aide d'un tire tique ou d'une pince fine. Il ne faut surtout pas appliquer au préalable de l'alcool, de l'huile, de l'éther ou tout autre produit.

## Extraction au tire tique

**1** On engage le tire tique en abordant la tique sur le côté (la tique se loge aisément dans la fente du crochet).

**2** Tourner lentement sans tirer jusqu'à ce que la tique se décroche.

C'est un procédé rapide et indolore permettant de retirer la tique en toute sécurité. Ensuite, il faut désinfecter la zone de piqûre.

## Que faire après une piqûre de tique ?

Il est indispensable de surveiller la zone de piqûre dans les jours voire dans les semaines qui suivent (entre 3 à 8 semaines). En cas d'apparition d'une plaque rouge s'élargissant progressivement autour du point de piqûre ou d'autres symptômes comme des maux de tête, de la fièvre, une fatigue anormale, des douleurs... il faudra consulter son médecin traitant. En effet, un traitement adapté permettra entre autre d'éviter le développement d'une maladie de Lyme.

- La piqûre de la tique est indolore.
- Aucun produit répulsif contre les tiques n'est efficace à 100%.
- Les vêtements n'empêchent pas la tique de se faufiler jusqu'à la peau.
- Vous trouverez un tire tique en pharmacie et en parapharmacie

**action contre la tique**  
et les maladies qu'elle transmet

[www.gare-aux-tiques-msa-alsace.fr](http://www.gare-aux-tiques-msa-alsace.fr)

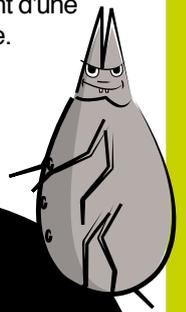


CRAM  
Alsace-Moselle



Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin

**gare aux  
tiques**





# 31<sup>ème</sup> expo des trophées



L'exposition des trophées a été pour l'association de chasse du Klausberg et son président Robert Arbogast, l'occasion de remettre une fois encore un don de 2200 euros au profit du Téléthon.

Justin Vogel, maire de Truchtersheim, a officiellement inauguré la 31<sup>ème</sup> exposition des trophées Bas-Rhinois.

# L'appréciation de l'âge du cerf: un exercice difficile



## “Le cerf d’Europe est revenu à Truchtersheim”



Le cerf est revenu à Truchtersheim, non en chair mais seulement en bois.

La dernière fois que le cerf a foulé le sol de ces riches et généreuses terres du Kochersberg, ça devait être il y a un millier d’années (Truchtersheim fut évoqué la première fois en l’année 900).

La faune et la flore vivaient en symbiose. Le cerf et les essences indigènes ont cohabité et co-évolué ensemble. On ne parlait pas de dégâts.

De chasseurs, les hommes sont devenus éleveurs puis agriculteurs. Avec la déforestation nécessaire à leurs nouvelles activités, ils ont alors façonné le paysage alsacien d’aujourd’hui. Avec cette modification de la plaine d’Alsace, le cerf a été repoussé dans les forêts.

Il a depuis cette époque été toléré dans nos forêts, enfin pas dans toute les forêts car il a été chassé de la forêt de Haguenau et des forêts rhénanes, pour des raisons bien obscures.

Son aire de répartition actuelle est limitée aux Vosges, où sa présence n’est pas loin d’être contestée par les grands économistes parisiens de la forêt qui ne s’accommodent pas des densités actuelles du cerf, déjà très faibles par rapport à des densités naturelles.

Ces « experts Parisiens » veulent nous imposer des réductions de la densité des cerfs de l’ordre de 30 à 50%.

Le Code de l’Environnement et les directives européennes ne nous imposent-ils pas de conserver le patrimoine naturel constitué par la faune sauvage ?

Alors sachez qu’il n’est pas nécessaire de tuer le « **dernier cerf** » pour le faire disparaître, mais qu’il y a des effectifs minimums en dessous desquels la survie d’une espèce n’est plus assurée. Ce risque est beaucoup plus grand pour des espèces polygyniques comme le cerf, quand de surcroît ces populations sont divisées en sous-populations et isolées par nos moyens de communication.

Evitons l’histoire du hamster dont les populations ne sont plus suffisantes pour assurer sa survie et dont la sauvegarde coûte à la France des millions d’euros.

Ne mettons pas le cerf vosgien en péril, c’est une population indigène unique adaptée à l’est de la France. Il fait partie de notre patrimoine naturel.

Plus généralement :

1. Evitons les densités trop faibles incompatibles avec la biologie d’une espèce grégaire.
2. Aménageons les forêts pour y accueillir et conserver le cerf tout en permettant l’exploitation forestière.  
Appliquons le modèle de la Réserve de La Petite Pierre ou les nouveaux modèles de gestion forestière, compatible avec la faune, proposés par le CRPF.
3. Aménageons des trames vertes et corridors écologiques pour maintenir la biodiversité locale.
4. Construisons des passages à gibier pour ne pas isoler davantage nos populations de cerfs.

## Notre gestion qualitative 2009/2010

Notre exposition de trophée est aussi le moment de juger notre action qualitative.

Pour être en phase avec la biologie du cerf, notre plan de chasse doit être à l’image de la pyramide naturelle du cerf, c’est-à-dire prélever :

- 1/3 de faons
- 1/3 de biches,
- 1/3 de mâles dont
  - 1/3 de daguets et
  - 2/3 de cerfs
  - de 8 ans et plus.

Avec une réalisation de 622 faons, 612 biches, 196 daguets et 141 C3, nous respectons les proportions du plan de chasse biologique sauf pour les cerfs de récoltes. Ce déficit de C3 est récurrent d’année en année. Il est multifactoriel. Une partie pourrait être expliquée par la pyramide des âges (mortalité naturelle après 8 ans, tirs occultes par peur du point rouge à l’expo de trophée, etc).

Notre indicateur : la moyenne d’âge des cerfs tirés est de 6.9 ans hors daguets. En légère baisse, elle dépassait 7 ans l’année passée.

Notre exposition de trophée et néanmoins remarquable comparée aux expositions de trophée des années 1980, car la majorité des cerfs exposés aujourd’hui sont des **grands cerfs**.

Rappelons que le seul critère retenu pour le tir, est l’âge du cerf. La reconnaissance de l’âge d’un cerf sur pieds est un exercice difficile même pour les « grands connaisseurs », ce qui explique le nombre de points oranges ou rouges.

# Armurerie BUFFENOIR

Rénovation  
Réparation  
Fabrication  
Montage lunette  
Dépôt vente

Jean-Charles BUFFENOIR 36, Impasse de la Gare  
67640 - LIPSHEIM Tel : 03 88 68 16 96 / Fax : 03 89 96 19 19

Plus de 35 années d'expériences  
au service des chasseurs de grands gibiers et  
de l'aménagement des territoires

<p><b>APV</b> Agrainoir en ligne <b>680 €</b></p> <p>Adaptable sur tous véhicules grâce à nos différents systèmes d'accroche.</p>	<p><b>APC 01</b> <b>100 €</b></p> <p>Agrainoir par contact. Tremper la partie basse de godron ou de cinglant. (Conteneur non fourni)</p>	<p><b>EC06</b> <b>100 €</b></p> <p>Moteur alimenté par une pile 6 volts (non fournie). Dispersion 5 à 10 mètres de Ø 50 m. Son horloge électronique alimentée par une pile 1,5 volts permet jusqu'à 2 distributions par jour (env. 100 g par seconde). Garantie 6 mois.</p>
<p><b>PORTE GIBIER</b> <b>165 €</b></p> <p>Porte gibier conçu pour être positionné sur 1 emplacement de crochet d'attelage, s'installe et s'enlève en quelques secondes de la plaque ou de la boule.</p>	<p><b>OPTI6</b> <b>190 €</b></p> <p>Dispersion de 10 à 20 mètres de Ø (200 m). Moteur alimenté par une pile alcaline de 6 volts longue durée fournie pour optimiser au maximum la puissance de l'appareil. Son horloge électronique alimentée par une pile de 1,5 volts permet jusqu'à 6 distributions par jour programmées en temps et en quantité (environ 125 g par seconde). Garantie 6 mois.</p>	
<p><b>VB 500</b> <b>380 €</b></p> <p>Moteur surpuissant 140 watts, alimenté par batterie type voiture 12 volts (non-compris). Dispersion 30 à 50 m. Programmeur seul 172 €. Garantie 2 ans - sauf électronique.</p>	<p>Documentation gratuite sur l'ensemble de notre gamme sur simple demande et sur notre site web <b>www.vitex-chasse.com</b> Z.A. du Bigot - 45120 CORQUILLEROY (France) Tél. 02 38 98 73 23 - Fax 02 38 93 14 42 Email : vitex45@wanadoo.fr</p>	

# ALSAVERT

**BERGBIETEN**  
Tél. 03 88 38 25 35  
www.alsavert.com  
info@alsavert.com

- Conception d'espaces verts
- Aménagement et entretien complet de votre jardin
- Dallages et pavages

**ESPACE-chasse**

**PROMO**  
Jusqu'au 15/05/2010

**MIRADORS jusqu'à -10%**

**Prix special 500,00 €**

**SYSTEME COMPLET D'AGRAINAGE -20%**

**AGRAINAIR PHOTO CELLULE 3 achetés = 1 gratuit**

**CAMERA DE SURVEILLANCE 6 Méga pixels offre speciale 255,00 €**

**Catalogue sur demande**

34, route de Sessenheim  
67240 SCHIRrhein  
Port. 06 29 57 41 44  
Fax 03 88 06 76 26  
espace-chasse@orange.fr  
www.espace-chasse.fr

Notre plan de chasse est basé sur d'autres critères que ceux de nos voisins, il s'en suit qu'une comparaison des pourcentages de points rouges entre départements témoignerait d'une erreur digne des classes élémentaires et reviendrait à comparer ou additionner des pommes et des bananes.

Malheureusement un certain nombre de cerfs juvéniles de 2 à 4 ans, facilement reconnaissables, ont été tirés malgré l'interdiction alors que le schéma départemental exige l'épargne totale de cette classe.

Une analyse plus fine permet de constater que :

- 35% d'erreurs de tirs dans les juvéniles concernent les forêts privées ;
- 27% d'erreurs de tirs dans les forêts domaniales ;
- 22% d'erreurs dans les chasses communales.

**La palme de l'éthique revient aux locataires de chasses communales.**

Qu'un propriétaire de forêts préfère le règne végétal aux cerfs, passe encore, mais comment un chasseur de cerf digne de ce nom peut-il être fier de tirer ces individus juvéniles qu'il n'osera même pas exposer sur sa cheminée ?

La gestion du daim est à nouveau exemplaire, avec très peu d'erreurs de tir. Félicitations à ces gestionnaires pleins de rigueur et d'éthique.

Espérons que tous les acteurs de la chasse jouent à terme le respect de la biologie du cerf. Il n'est pas souhaitable que les animaux juvéniles soient épargnés dans un lot de chasse par respect des règles et tirés lorsqu'ils dépassent la limite du lot de chasse.

**En définitive et malgré ces quelques ratés, nous pouvons être fiers de notre plan de chasse biologique et de notre exposition de trophées qui suscitent un très grand intérêt auprès des Hege-linge allemands. Merci aux délégations allemandes pour leur présence et leur enthousiasme pour notre gestion.**

Février 2010 - Gérard LANG

## Le point technique sur la 31<sup>ème</sup> expo des trophées bas-rhinois avec Patrick Jung



Pour le cerf la situation n'est pas homogène dans le massif des Vosges, où nous distinguons 6 secteurs, chaque secteur comprenant des noyaux de population et une zone périphérique.

### Analyse des réalisations de tirs dans les noyaux :

#### Secteur de Lichtenberg

objectif minimum de 124 animaux pour le tir de biches, faons et daquets, pour une réalisation de 129.

6 cerfs C3 sur 12 n'auraient pas dû être tirés, au vu des critères de tir actuels. Parmi ces 6 cerfs, 5 cerfs ont 2 ou 3 ans donc des erreurs manifestes.

#### Secteur de La Petite-Pierre

il manque 15 animaux par rapport au minimum de 155. Ce déficit de tir est identifié et principalement imputable à un secteur à surveiller.

6 des 20 cerfs C3 tirés n'auraient pas dû l'être.

#### Secteur de Haslach

18 pièces de plus que le minimum fixé à 219 animaux.

Sur 16 cerfs C3 présentés, 8 n'auraient pas dû être tirés dont 6 ont néanmoins atteint l'âge de 6 ans.

#### Secteur du Donon

363 animaux prélevés, soit 9 animaux de plus que le minimum.

10 des 30 cerfs auraient mérité de vieillir et là aussi, 7 cerfs étaient manifestement trop jeunes.

#### Secteur de Barr / Obernai :

réalisation de 219 tirs par rapport au 220 demandés.

Catastrophe qualitative avec 14 cerfs C3 sur 22 qui ne devaient pas être tirés, dont 8 sont une erreur manifeste d'appréciation.

#### Secteur du Hohwald et Haut-Koenigsbourg :

déficit de 27 animaux sur un minimum de 172.

Sur 25 cerfs C3 présentés, 12 sont classés point rouge et tous très jeunes.

Globalement dans les zones «noyau» le minimum était de 1244 grands cervidés pour une réalisation de 1233, soit un bilan quantitatif acceptable.

Localement néanmoins, le décalage entre les minimas et les tirs demande une analyse plus fine. Soit les objectifs retenus par l'administration (certes après concertation) ne sont pas à la portée des chasseurs, soit ces derniers ne sont pas suffisamment assidus. La dernière hypothèse n'est pas forcément à retenir ...

Pour le daim, sur le plan quantitatif il manque 4 tirs par rapport au minimum de 136, mais il convient de tenir compte des nombreuses pertes sur la route reliant Sélestat à Marckolsheim.

La situation semble globalement saine. Sur le plan qualitatif, seuls 2 daims sur 9 n'auraient pas dû figurer au tableau de chasse et les 7 mâles adultes prélevés portaient des bois remarquables.

# Aménagements des territoires de plaine

## Ce qu'il faut savoir en 2010 !

La Fédération des chasseurs reconduit sa politique de soutien aux chasses de plaine. Retrouvez, ci-dessous, tous les éléments nécessaires à vos discussions avec les agriculteurs.

Pour tous renseignements contactez Nicolas Braconnier au **03 88 79 12 77** ou au **06 80 74 71 61**

Type de contrat	Surface	Implantation	Couvert	Intérêt		Subvention FDC
Bandes tampons en bords de cours d'eau (5 mètres)	3% de la S.A.U. voir plus si tous les cours d'eaux nommés sur l'IGN 25000e ne sont pas couverts !	Attention seul l'existant peut être maintenu en bords de cours d'eau	Classique ou biodiversité	Nidification et nourriture		100%
Gel spécifique (jachères)	Entre dans les 1% de Surfaces en Eléments Topographiques de la S.A.U. à maintenir (S.E.T.) sur les exploitations en 2010. Pas de limite de surface	Hors cours d'eau		//	Equivalent SET	
			Classique	Nidification	1	100%
			A1 céréales à paille	Nidification	1	100%
			A2 avoine, chou et sarrasin	Nourriture	1	50%
			A3 Hubertus Biodiversité	Nourriture Nidification et nourriture	1 2 (au titre des « Jachères apicoles »)	50% 100%
Culture à gibier (hors fleurs)		Culture, locations, mises à dispositions		Nidification Nourriture	100% 50% du coût des semences sur facture	
Céréales sur pieds	25ares maximum d'un seul tenant	Culture		Couvert hivernal	Sera fonction du nombre de demandes. Pour info : 7,50 € l'are pour 2007/20	
Nasse à corvidés					Subventions G.G.C.	

### Les couverts hors jachères

Les couverts ne rentrant pas dans un des contrats types ci-dessous ne relèvent pas des la réglementation «jachère». Il n'y a pas d'obligations particulières pour ces mélanges mais les aides à la mise en place rentrent dans le cadre des règles «de minimis». Ainsi un exploitant agricole ne peut pas toucher plus de 7500 € en trois années consécutives.

**Attention : pour les couverts fleuris hors contrats jachères prédéfinis, l'intérêt et le coût des semences seront laissés à l'appréciation des techniciens qu'il convient de consulter au préalable !**

### Participation du Conseil Général du Bas-Rhin pour les contrats « fleuris » :

Cette participation reste à définir et se basera sur les reliquats de l'enveloppe des 2 années écoulées et sur le nombre de demandes.

### Nouveautés 2010

Toutes les primes PAC sont « découplées », ce qui signifie que la jachère a la même prime que le maïs ou la prairie. La surface de **prairies temporaires** (généralement semées pour environ 5 ans) ne peut baisser que de 50% en 2010 (remplacées par des céréales) par rapport à l'historique de la surface sur l'exploitation. La surface en **prairie permanente** doit quant à elle être maintenue sur l'exploitation. Les bandes enherbées deviennent des « **bandes tampons** ». Les exploitants peuvent conserver des surfaces en **jachères notamment en Jachères Environnement et Faune Sauvage**, ou en Jachère apicole (dénomination nationale) comme le **Couvert environnementale biodiversité** qu'ils devront déclarer en « **Gel spécifique** ». Nos jachères peuvent être intégrées dans ce qu'on appelle les « **éléments topographiques** » comme les haies, arbres isolés, ... qui remplacent les

3% de gel environnemental. Ces éléments topographiques dont 1% est obligatoire sur les exploitations en 2010 sont voués à augmenter et on parle de 3% en 2011 voire 5% en 2012 (dérogation prévue pour les exploitants de moins de 15 hectares).

- Pour tous ces couverts, la destruction des chardons et chénopodes doit être assurée !
- De plus, si ces contrats figurent dans une déclaration PAC, ils devront être accompagnés par une photocopie du Registre Parcellaire Graphique localisant les parcelles.

### Attention aux nouvelles règles applicables aux bords de cours d'eau :

Ces bandes en place ne pourront plus subir de labour ! Donc pas de nouvelle implantation possible, mais maintien de ce qui est en place. L'entretien chimique et la fertilisation restent interdits sur ces bandes.

# Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

tenu le jeudi 4 décembre 2009 à 19h30 au siège de la Fédération

## Présents :

Le Président : G. Lang (*pouvoir B. Schnitzler*)  
 Les Vice-présidents : M. Gewinner, F. OTT  
 Le secrétaire : F. Rolin (*pouvoir de B. Neumann*)  
 Les Administrateurs : A. Schaeffer, C. Kleiber, F. Obry, A. Nonnenmacher, F. Minck, H. Kastendeuch

## Absents excusés :

B. Schnitzler, B. Neumann, Y. Gewinner, F. Grasser

### 1] Approbation du compte-rendu du C.A. du 19 octobre 2009.

Le compte-rendu du conseil d'administration du 19 octobre 2009 est approuvé à l'unanimité.

### 2] Espace Chasse et Nature de Geuderthaim : le cyné'tir et son utilisation.

Les petits problèmes de départ, du Cyné'tir sont réglés. Le président souligne et félicite l'initiative de Henri Kastendeuch Président du GGC d'Alsace Bossue et de son comité qui ont décidé d'offrir 1 bon d'une heure de cyné'tir à tout membre du GGC à jour de sa cotisation. Cette initiative a été relayée par Marc Schirer, Président du GGC de La Petite Pierre et son comité.

### 3] Mise en place d'un système de géolocalisation des véhicules des techniciens.

Le conseil approuve, à l'unanimité, d'équiper les véhicules du service technique d'un système de géo localisation selon proposition TEKSAT.

### 4] Péréquation timbre grand gibier.

Le président fait part des courriers de M. Gérard Lang à M. Charles Henri de Ponchalon. Réponse de M. de Ponchalon aux FDIDS et courrier de M. Jean Daniel Maechling (FDIDS 68) à Gérard Lang. La balle est dans le camp des FDIDS. La FDC 67 attend les décisions des 3 FDIDS concernant l'intégra-

tion ou la non intégration dans le système de la péréquation du Fonds cynégétique national. A suivre.

### 5] Evolution de nos contentieux.

Le président rend compte de l'évolution de nos différents contentieux :

#### a) dans l'affaire FDC./Stenger :

Par jugement rendu le 03/11/2009 le Tribunal juge que l'acte du 17/06/2004 ne peut être qualifié de bail emphytéotique. De ce fait, le Tribunal a demandé aux parties de se prononcer sur la nouvelle qualification possible du bail du 17/06/2004 et à se prononcer sur sa conformité avec leurs intentions.

#### b) dans l'affaire FDC./

##### Ville de Strasbourg :

Par jugement du 18/11/2009 le Juge d'Exécution du Tribunal d'Instance de Strasbourg liquide l'astreinte résultant du jugement en date du 7 janvier 2004 et condamne la Ville de Strasbourg à payer à la Fédération la somme de 121.350 €

#### c) dans une affaire de braconnage FDC./

##### Heneville-Godiche

où la Fédération s'est constituée partie civile, les deux individus ont été lourdement condamnés à l'audience du Tribunal du 17/11/2009.

### 6] Peste porcine : nouvel arrêté préfectoral du 3 décembre 2009.

Le président informe les membres que l'arrêté préfectoral

portant déclaration des sangliers sauvages par la peste porcine classique a été revu et qu'une nouvelle mouture a été signée abrogeant ainsi l'arrêté du 14 décembre 2006. **Une des nouvelles dispositions prises et très attendues par les chasseurs est, entre autre, la levée de l'interdiction des battues avec chien sur une bande de 2 km de part et d'autre de la frontière entre la zone infectée et la zone d'observation.**

### 7] Fédération Régionale des Chasseurs d'Alsace : procès-verbal de l'AG, nouveaux statuts. Campagne de publicité venaison.

Suite à l'assemblée générale de la Fédération Régionale d'Alsace tenue le 11 février 2009, le Président informe les membres de l'inscription officielle des modifications des statuts auprès du Tribunal d'Instance de Mulhouse - Registre des Associations en date du 19 octobre 2009. Lors de cette A.G. il a été décidé que l'opération « promotion gibier d'Alsace » menée la campagne précédente sera reconduite cette année et le coût global de l'opération sera payée par la Fédération Régionale des Chasseurs d'Alsace.

### 8] Divers.

Le Président ouvre une réflexion sur l'avenir les comptages de lièvre et propose une réunion entre les personnes concernées (MM. F. Rolin, F. Grasser, F. Obry, etc.)

Le président fait part de la lettre de remerciement des Louvetiers pour la subvention accordée pour l'organisation de la Messe de Saint-Hubert.

L'ordre du jour étant épuisé le Président clôt la séance à 22 heures.

**C'est l'ouverture profitez du pack affût Vixen !**

Jumelle 8x56  
+  
lunette à  
réticule lumineux  
2,5-10x56  
=  
**1 149 €**



Ces produits sont disponibles chez :  
**Natura Vallée Schirmeck**  
**Haguenau Chasse Tir**  
**Espace Chasse**  
**Armurerie Buffenoir**

## **Pour votre prochaine voiture, visez le juste prix !**

L'achat d'un véhicule représente une part importante du budget des ménages et des entreprises, le réduire sans compromettre la qualité du produit et des services afférents, est la solution proposée par la société Klein Inter Autos (K.I.A.).



Depuis 20 ans et bien avant l'avènement de la monnaie unique, Christophe Klein a compris quels sont les bons côtés de l'Europe et en a fait profiter ses clients. Chaque pays membre de l'Union européenne applique un taux de TVA variable, ce à quoi s'ajoutent des offres commerciales spécifiques à chaque constructeur. Le résultat est une différence de prix pouvant atteindre de 10 à 35%, par rapport à la France. Basée à Erstein, K.I.A. importe des voitures neuves d'Espagne, d'Autriche ou d'autres pays membres de l'U.E. et les livre clefs en mains à l'endroit de votre choix, en s'occupant de toutes les démarches administratives. Selon C. Klein « le client choisit sa voiture, la couleur et les éventuelles options, nous nous occupons du reste, c'est simple comme bonjour ». De plus, les délais de livraison ne sont pas plus longs qu'en France, K.I.A. affrétant une flotte de camions sillonnant l'Europe en permanence. La garantie et le S.A.V. sont assurés par le réseau de concessionnaires dans toute l'Europe, au même titre que pour les véhicules achetés en France, c'est à dire au minimum 2 ans.

Pour les entreprises, K.I.A. propose non seulement des véhicules de type fourgons mais aussi la transformation de la plupart des modèles en véhicules utilitaires à TVA récupérable, moyennant un forfait de 500 Euros HT. Avantage : ces véhicules VU sont re-transformables en version VP après amortissement.

**Christophe Klein, chasseur passionné avec 28 permis à son actif.**

Avec une moyenne de 300 clients par an, Klein Inter Autos a fait la preuve de son sérieux, à vous de faire des économies sur votre prochaine voiture !

## **KLEIN INTER AUTOS**

**5, rue Ste Anne - 67150 ERSTEIN - Tél 03 88 98 80 11**  
**www.kleininterautos.com - kleininterautos@9business.fr**

## Un service GRATUIT pour tous les membres de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Envoyez nous vos annonces (maximum 4 lignes), en précisant obligatoirement votre numéro de téléphone, soit par courrier au siège de la fédération, soit par e-mail : [beatrice.roecker@voila.fr](mailto:beatrice.roecker@voila.fr) - Délai de dépôt des annonces, le 15 du mois précédent la parution.

### ARMES ET OPTIQUES

■ Vends fusil juxtaposé anglais à platines Holloway and Naughton, cal. 12, éjecteurs, jolies gravures. 3500€ + carabine KRICO fût long cal. 300 WM, stecher, avec lunette Schmidt & Bender 1.5-6x42 et viseur point rouge avec montage EAW pivotant. TBE. 2700€. 06 09 10 28 84

■ Vends BLASER 84F gravée, parfait état, 2 canons (300 Wheatherby + 375 HH) avec montage lunettes, 2000€. 06 07 27 42 65

■ Vends mixte BRNO TBE 7.57R + 16 avec lunette Schmidt & Bender montage à crochets, 1300€. 06 82 01 51 61

■ Suite arrêt chasse, vends Drilling Suhl cal. 16 + 8x57JR avec lunette affût, montage à crochets. 03 88 90 31 84 (Gundershoffen)

■ Vends très beau superposé cal. 16 Ferlach, gravures fines, crosse noyer 1ère classe, 3500€ + Revolver Manurhin cal. 357 Magnum 38 SPE état neuf très peu servi, 950€. 06 85 37 76 89

■ Vends Express cal. 7x65R + lunette ZEISS, 220€. 06 17 91 46 60

■ Vends Mixte Betizoli 12 + 7x65 avec lunette SW 6x42. 1800€ à déb. 06 16 33 15 62

■ Vends lunette MEOPTA 3-12X56 RD achetée le 25/11/2009 cause double emploi. Val. neuve 910€ vendue 800€. 06 80 74 19 69

■ Vends carabine Mauser 98 Frankonia 7x64, montage Suhl, lunette Kahles Helia super 3-9x42, refaite à neuf bon état, idéale pour jeune chasseur. 900€ à déb. 03 88 86 28 29 / 06 87 01 61 61

■ Vends Fusil Verney Caron 12/70 Winchester Diamond Grad ball-trap spécial fosse. 06 08 50 38 37

■ Vends carabine Steyr Mannlicher Scout .243 Win. avec lunette Swarovski 1.5-6x42 montage Mack, le tout en TBE, 2500€. 06 07 90 27 28

[www.dima-hunting.fr](http://www.dima-hunting.fr)



#### Le véritable poêle à accumulation Tulikivi :

- 2 à 4 heures de feu pour 12 à 24 heures de chaleur !
- Chaleur par rayonnement plus agréable
- Haut rendement (>80 %)
- Authentique four de cuisson (option)



ZI Nord - 10 rue des Frères Lumière  
68000 COLMAR  
Tél. : 03 89 29 09 43  
[www.cheminees-gehin.fr](http://www.cheminees-gehin.fr)



C'est si froid dehors

■ Vends carabine semi-automatique Benelli Argo de luxe cal. 9.3X62 + munitions état neuf 1200€ ferme. 03 88 57 24 80

■ Vends Mixte Zoli 7X65R - 12/70 montage crochets Suhl avec lunette Swarovski 1.5-6X42 TBE + USM1 22 lr + Amschutz 22 lr avec lunette + juxtaposés à chien très ancienne arme 16X67.5, le tout en TBE. 06 32 10 58 19

### PARTS DE CHASSE

■ Chasse 800 ha forêt du Nideck (cerfs, chevreuils, sangliers) cherche partenaire pour prochaine saison. 06 89 87 84 29

■ Cause décès groupe d'amis cherche partenaire secteur Molsheim 630 ha plaine + bois. 2000€. 06 84 94 17 36

■ Chasseur 79 ans, 17 ans même chasse forêt Champ du Feu, mirador, pirsch, sangliers, cerfs, chevreuils, cède sa part cause santé. 8600€ + caution. 06 23 47 27 07 (laisser message pour rappel)

■ Cherche partenaire pour chasse en plaine 15 km de Strasbourg, miradors, battues, petits gibiers, chevreuils, sangliers, canards. 06 80 85 21 48

■ Chasse giboyeuse d'environ 1000 ha près de Haguenau recherche partenaire sérieux désirent s'intégrer dans groupe. 06 24 71 82 83

■ Part dispo. secteur Molsheim, plaine, vignes, bosquets, 600 Ha, groupe 4 amis, partage gibier. 06 80 42 31 25

■ Chasse 500 ha secteur Krafft / Eschau recherche partenaires ambiance très conviviale, grand et petit gibier dont canards. 06 14 62 49 32

■ Association 10 chasseurs recherche partenaires pour chasse nord de Strasbourg 1100 ha, magnifique biotope, grands et petits gibiers, parts de 1500€ à 3000€. 06 88 78 98 07

■ Lot de 930 ha dont 705 ha de forêt communale de Betschdorf, belle population de sangliers et chevreuils, cherche partenaires sérieux. Sortie individuelle à l'affût et pirsch. Possibilité de 2 à 3 invités permanents sur 5 à 6 battues annuelles. 2500€ justifiés. 06 07 31 16 50

■ Cherche partenaire région Urmatt 390ha, cerfs, chevreuils, sangliers, chalet de chasse, affût, pirsch, battue. 3200€. 06 82 86 97 85

■ Chasseur recherche part de chasse au gibier d'eau uniquement, si possible sur le Rhin. 03 88 87 61 17 ou 06 85 63 83 77

■ Cherche partenaire pour chasse 840 Ha plaine et forêt secteur Wissembourg, chevreuils, sangliers, affût et battues. 06 37 21 26 95

■ Ass. de chasse accepte partenaire pour 2010-2011, 600 Ha de plaine et bosquets, 200 Ha de forêt à 10 Km de Sélestat, sangliers, chevreuils et cervidés, éthique exigée. 1400€. 06 08 80 77 85 le soir.

### CHIENS

■ Vends 2 Fox Kopoff M. + Schnautzer nain 3 ans, vacciné, pucé, débourré, ex. chasseur, cause maladie. Prix intéressant. 03 88 58 10 88 - 06 75 03 26 72

■ Recherche un étang (mis à disposition ou participation) pour entraîner chien au pistage sur eau et rapport à l'eau. Secteur Bouxwiller, Ingwiller ou alentours. 2 à 3 séances par semaine de juillet au 15 septembre si possible avec présence de roseaux. 03 88 89 51 17

■ Etalon Drahthaar pour saillie (n°201437), vainqueur concours allemands: VJP, HZP, VGP), travail au sang. 03 88 86 51 09 / 06 89 23 00 62

Chiots Teckels parents excellents chasseurs nés le 01/12/09 chez particulier, visibles nord de Strasbourg, vaccinés et pucés, 550€. 06 09 02 40 49

### VEHICULES

■ Vends 207 Premium Pack 1.6 HDI 90Ch 5p gris thorium, 8 mois 11000 Km, clim, jantes alu, reg. de vitesse. 14300€. 06 08 80 77 85

■ Vends Land Rover 4X4 Discovery 2 pl. 1992, diesel, moteur et boîte env. 60000 Km, att. rem., bon état, 3500€. 06 83 64 90 93

### EMPLOIS

■ Garde-chasse, piègeur agréé, très disponible, cherche territoire secteur Haguenau-Bischwiller. 03 88 72 01 53

■ Garde-chasse grands gibiers, conducteur UNUCR, jeune retraité, cherche place à temps partiel secteur vallée de la Bruche ou environs. 03 88 38 20 71 / 06 86 34 81 79

### DIVERS

■ Vends plusieurs miradors en fer différentes hauteurs et en bois autoclavé différentes hauteurs, 3 places, montage facile (env. 1h). Prix à déb selon la quantité achetée. 06 08 34 64 79

■ Vends 2 cages pour élevage de lièvres. 06 88 78 98 07

■ Vends 3 boîtes de munitions NORMA 7x65R - 11gr, 50€ la boîte. 06 12 04 30 96

■ Part. vends dans le 67 (la Wantzenau), terrain clôturé de 131 ares avec bâtiment agricole à finir (permis de construire, eau, électricité). 1000€ l'are. 06 64 11 57 94

### La FDC vend son Land Rover

Defender, 1<sup>ère</sup> mise en circulation  
11/2000, 9 places, 135000 km  
refait à neuf (carrosserie, peinture, etc ...)  
Pneus neufs. Excellent état général.

Prix: 17 000€ ☎ 06 25 60 37 60



### Il arrive dans les rayons...

Pour des repas équilibrés,  
la bonne idée c'est le gibier !

Pour des idées de recettes : [www.chasseurdefrance.com](http://www.chasseurdefrance.com)

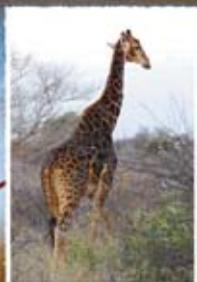
Riche en protéines, source de potassium, de fer et de phosphore, la viande de gibier sauvage est une viande écologique et saine. Ses qualités gustatives et nutritionnelles feront de vos repas une véritable réussite.

Fédération  
Départementale  
des Chasseurs  
du Haut-Rhin  
Association agréée pour la protection de la Nature

Fédération Départementale  
des Chasseurs du Bas-Rhin  
Association agréée pour la protection de la Nature

# Imberba Rakia

SOUTH AFRICA HUNTING SAFARIS



AFRIQUE DU SUD



## SAFARIS CHASSE EN AFRIQUE DU SUD

La magie africaine, le rêve et l'aventure réunis pour une autre idée de la chasse:  
Le propriétaire alsacien vous accueille dans son ranch et vous propose une chasse personnalisée,  
alliant la découverte du pays et des animaux sauvages, aux plaisirs du safari.

Imberba Rakia (TLB) - 7, Route de Maisse - 91720 BUNO-BONNEVAUX  
tél / fax : 01 64 57 95 31 - E-mail : imberba@wanadoo.fr - Web: www.imberba-rakia.com

À 24 990 €<sup>(1)</sup>  
l'évasion ne connaît pas de limite.

Soit une remise de 3 260 € sur X-TRAIL 2.0 dCi 150 SE

- All mode 4x4-i avec ESP
- Climatisation automatique
- 7.1L/100 km
- Système mains-libres Bluetooth
- Régulateur de vitesse
- Grande capacité de coffre



# LNG GRASSER

HAGUENAU OUEST  
NOUVELLE CONCESSION

ZI la Sablière  
SCHWEIGHOUSE sur MODER  
03 88 05 23 23

SAVERNE

95 rue de Dettwiller  
03 88 02 50 55

STRASBOURG

SOUFFELWEYERSHEIM Sortie 49.1

38 rue des Tuileries  
03 88 19 77 77

Pour plus d'information, rendez-vous sur [www.nissan-offres.fr](http://www.nissan-offres.fr)

SHIFT\_the way you move

AUTREMENT mobile. (1) Prix du X-TRAIL dCi 150 Ch SE (Modèle présenté avec option peinture métallisée en supplément à 500 €), déduction faite d'une remise de 3 260 € sur prix au 01/08/2009 de 28 250 €. Offre valable pour toute commande d'un X-TRAIL dCi 150ch SE neuf offre valable jusqu'au 30/06/10, réservée aux particuliers et non cumulable avec d'autres offres en cours. Consommations (l/100 km) : urbaine : 8.7, extra-urbaine : 6.2, mixte : 7.1. Emissions CO<sub>2</sub> (g/km) : 190.  
NISSAN WEST EUROPE SAS au capital de 4 253 835 €, RCS Versailles 699 809 174 - Parc de Pissaloup - 13 avenue Jean d'Alembert - 78194 Trappes Cedex.



Une nouvelle ère de perfection



*R8 Luxus avec options*

Distributeur : Rivolier S.A.S.  
Tel : 04 77 36 03 40  
e-mail : info@rivolier.fr  
www.rivolier.fr

**Blaser** **R8**

[www.blaser-r8.de](http://www.blaser-r8.de)